

## aux enfants pendant les temps collectifs

- ▶ un lieu d'éveil adapté à leurs besoins par la proposition d'activités variées (psychomotricité, modelage, peinture, musique, etc.),
- ▶ une ouverture au monde extérieur par l'intermédiaire de sorties, de rencontres en bibliothèque, etc.,
- ▶ un lieu de socialisation précoce par la rencontre avec d'autres adultes, d'autres enfants en compagnie et sous la responsabilité de leurs assistantes maternelles ou de leurs employées familiales.



### Permanences

Lundi de 12 h à 14 h ; mardi de 17 h à 19 h.  
Et sur rendez-vous.

### Temps collectifs

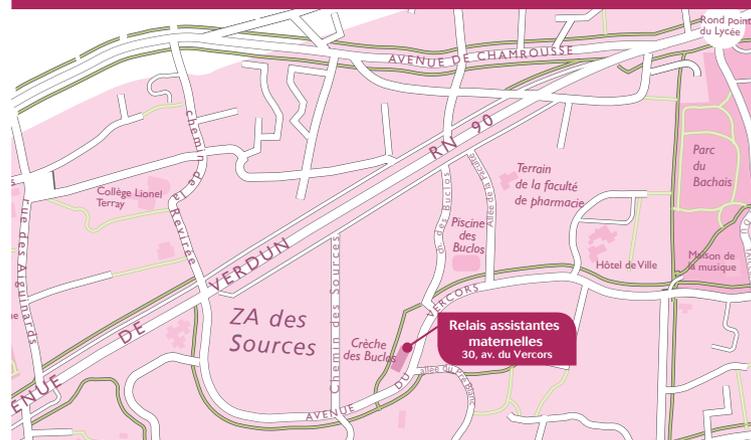
Mardi et vendredi, de 9 h à 11 h

### Contacts

Sophie Gelin,  
animatrice du Relais assistantes maternelles  
04 76 00 08 81  
sophie.gelin@meylan.fr

### Relais assistantes maternelles

30 avenue du Vercors 38240 Meylan



# Relais assistantes maternelles

ville de Meylan

# Qu'est-ce-que le Relais assistantes maternelles ?



- ▶ C'est un service communal en partenariat avec la CAF.
- ▶ C'est un service gratuit.
- ▶ C'est un lieu d'écoute, d'animation, d'information en direction des assistantes maternelles, des employées familiales, des enfants accueillis et des parents en recherche d'un mode d'accueil.

Le Relais assistantes maternelles travaille en réseau avec des partenaires issus du secteur petite enfance, avec les services offerts par la commune (bibliothèque, Maison de la musique, etc.), des institutions : PMI (Protection maternelle et infantile), CAF, des associations d'employées familiales et les autres RAM.

L'animatrice propose, par l'intermédiaire de permanences, de réunions, de temps collectifs, de supports écrits (courriers, petit journal) :

aux assistantes maternelles et aux employées familiales

- ▶ des temps d'échanges d'expériences et de rencontres avec d'autres professionnels,
- ▶ des temps d'information sur le métier, son statut, ses droits, ses devoirs, sur la connaissance des besoins de l'enfant dans le cadre de leur professionnalisation,
- ▶ des informations aux candidates assistantes maternelles sur la procédure d'agrément et sur le métier,
- ▶ des regroupements (temps collectifs) entre assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent,
- ▶ une aide à la mise en relation avec les parents en recherche d'un mode d'accueil,
- ▶ une médiation en cas de litiges administratifs ou relationnels.

aux parents en recherche d'un mode d'accueil

- ▶ une réflexion et de l'aide adaptée à leurs besoins dans la recherche d'un mode d'accueil (présentation des divers modes d'accueil sur la commune),
- ▶ un soutien dans leur fonction d'employeur, avec une aide dans les démarches administratives (contrat, déclaration, aides de la CAF),
- ▶ des réunions à thème,
- ▶ une aide à la mise en relation avec des assistantes maternelles,
- ▶ une participation aux temps festifs du RAM,
- ▶ une médiation en cas de litiges administratifs ou relationnels.

